

SECTION 39 : Espaces, Sociétés et Territoires

Compte-rendu

SESSION DE PRINTEMPS 2017

La section 39 a tenu sa session de printemps du mercredi 17 au vendredi 19 mai 2017.

La section est composée de : Brice ANSELME, Nathalie BLANC, Rachele BORGHI, Olivier COUTARD, Livio DE LUCA, Christophe ENAUX, Gülçin ERDI LELANDAIS, Jean-Christophe FOLTETE, Eric FOULQUIER, Véronique GINOUVES, Christine LAMBERTS, Nicole LOMPRES, Nathalie LONG, Sophie MASSON, Matthieu NOUCHER, Anthony PECQUEUX, Lena SANDERS, François TAGLIONI, Patrick TAILLANDIER, Jean-Paul THIBAUD, Céline VACCHIANI-MARCUZZO

La section est assistée de : Amina MIALET

Le bureau de la section 39 est composé de : Olivier COUTARD, président de la section ; Gülçin ERDI LELANDAIS, secrétaire scientifique ; Nathalie BLANC, membre du bureau ; Lena SANDERS, membre du bureau ; Jean-Christophe FOLTETE, membre du bureau ; Christine LAMBERTS, invitée permanente du bureau.

Table des matières

Activité de la section pour la session de printemps.....	2
1. Rencontre avec les délégués scientifiques du HCERES.....	3
2. Visite des instituts	4
Les délégations	4
La PEDR.....	4
La promotion DR1.....	4
L'ERC au CNRS	5
Evolution du corps des chargé.e.s de recherche (CR)	5
L'évaluation des fédérations de recherche (FR) : le point de vue des 2 directions	5
La campagne de recrutement des ingénieurs et techniciens 2017.....	5
Questions diverses.....	6
3. Le concours CR et DR 2017	6
4. Discussion générale	7
Le rapport de conjoncture de la section 39	7
Les médailles.....	8
Dates à retenir	8
Elaboration d'une motion	8

Activité de la section pour la session de printemps

La section avait à examiner :

Des dossiers « chercheur.e.s » :

- 28 dossiers d'évaluation à vague ou mi-vague pour lesquels elle a rendu :
 - 25 avis favorables
 - 3 avis différés (rapports non-déposés ou incomplets)
- 2 dossiers de titularisation (fin de stage) pour lesquels elle a rendu 2 avis favorables
- 3 dossiers de reconstitution de carrière pour lesquels elle a rendu 3 avis favorables
- 2 dossiers de demande d'éméritat (1^{ère} demande) pour lesquels elle a rendu 1 avis favorable et 1 avis très favorable

Des dossiers « unité » :

- 2 dossiers de demande de changement de direction ou direction-adjointe d'unité pour lesquels elle a rendu 2 avis favorables ;
- 17 dossiers pour un avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS (unités de la vague C) pour lesquels elle a rendu 12 avis très favorables (UMR7300 ESPACE, UMR3495 MAP, UMR7324 CITERES, USR3136 Centre Français J. Berque CESHs, USR3142 IRASEC (Asie du Sud-Est), USR3135 IFPO, USR3501 MSH Val de Loire, USR3125 MMSH Aix, USR3566 MSH Sud-Est Nice, UMR7363 SAGE, UMR7317 LEST, UMR7266 LIENSs) et 5 avis favorables (UMR7301 MIGRINTER, UMR2040 LISA, UMR7362 LIVE, USR3565 MSH Poitiers, UMR7303 TELEMME).
- 3 dossiers pour expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration) pour lesquels elle a rendu 1 avis très favorable (FR3097 EDD), 1 avis réservé (FR3041 FRES) ; la section n'a pas rendu d'avis sur la création de l'USR MASHS Maison Atlantique des Sciences Humaines et Sociales.

1. Rencontre avec les délégués scientifiques du HCERES

Le HCERES connaît quelques évolutions. Ainsi est-il prévu chaque année, en bureau ou en session de printemps un échange entre le (la) délégué.e scientifique du HCERES et les sections du CoNRS. Les membres de la section 39 ont donc reçu la visite commune de Martine Tabeaud, déléguée scientifique sortante, et Xavier Arnould de Sartre, délégué scientifique entrant, pour la plupart des unités relevant de notre section (quelques unités relevaient cette année d'autres délégué.e.s scientifiques).

Concernant l'organisation et le déroulement des comités d'experts de la vague C, le bilan de la coopération entre le HCERES et le CoNRS est globalement positif. Quelques remarques ont été transmises par les unités et par les membres du CoNRS présents dans les comités. À titre d'exemple, certaines directions ont eu à gérer l'invitation des tutelles, d'autres ont pu noter l'intervention fréquente du (de la) délégué.e scientifique en charge de l'évaluation de telle unité lors de la visite.

La question de la transmission du pré-rapport aux directions des unités en amont de la visite est abordée. À partir de la vague D, la règle est clarifiée et unique : le pré-rapport n'est pas transmis, seules les principales questions seront transmises en amont de la visite à la direction de l'unité qui peut ainsi préparer ses réponses.

La déléguée scientifique souligne la difficulté pour les délégués scientifiques de coordonner tous les partenaires de la visite (tutelles). Une seconde difficulté concerne le retour des rapports aux unités et au CoNRS pour la session de printemps (cette année, nous n'avions pas tous les rapports HCERES, mêmes provisoires, accessibles sur le système d'information ; ils ont été récupérés au cas par cas). Le circuit du rapport est long : rédaction par le comité d'experts ; lecture par le (la) délégué.e scientifique général.e (DGS) puis trois relectures par des experts d'autres disciplines.

La présence d'un.e PAR (personnels d'accompagnement à la recherche) comme membre expert est désormais fixée. En revanche, il ne s'agit pas systématiquement des élu.e.s de la section. Cette année, cela a été le cas (expert.e PAR non membre de la section) pour 3 UMR relevant à titre principal de la section 39 : MIGRINTER, LIVE, LISA. Les représentant.e.s des PAR sollicité.e.s en dehors d'un mandat électif au CoNRS ont souvent peu d'éléments sur le contexte général des unités de recherche. L'activité des ingénieur.e.s et technicien.ne.s dans l'unité est plutôt descriptive, avec moins d'éléments sur les enjeux d'investissement dans les projets, sur le regard des différents métiers, sur le positionnement compétences/activités... Rappelons que la section a travaillé depuis la mise en œuvre de l'AERES/HCERES à une feuille de route pour le travail d'évaluation, comprenant des points tels que : l'adéquation compétences/métiers, l'articulation des missions des IT par rapport aux agents contractuels, le poids de l'activité précaire, l'organisation de l'activité dans les projets : guichet ou participation anticipée...

Pour 2018 et l'évaluation de la vague D, plusieurs points sont soulevés. Le HCERES procède à un renouvellement de la plupart des délégué.e.s scientifiques. Il nous est précisé qu'un.e chargé.e de mission sera spécifiquement dédié.e aux unités d'architecture et un.e autre aux unités interdisciplinaires (une unité interdisciplinaire pour le HCERES doit « fabriquer » un objet pluridisciplinaire). Des modifications quant aux critères d'évaluation (avec la mise en place d'un référentiel adapté aux différentes communautés scientifiques, notamment un référentiel de productions spécifique à chaque communauté) et à la composition des comités d'experts (« favoriser » une composition plurielle incluant des personnes de la société civile : entreprises...) sont avancées. Pour l'évaluation de l'entité de recherche, le bilan des unités sera étudié par le comité d'experts à travers le dossier, le travail lors de la visite étant focalisé

sur le projet de l'unité. En outre, le HCERES crée une maille supplémentaire dans l'évaluation, entre le site et l'entité de recherche : le domaine ou champ ; l'évaluation par domaine sur un site donné se substituant aux visites des entités de recherche.

Un autre sujet est en réflexion quant aux coûts entraînés par la mise en œuvre des visites au sein du HCERES. Le CoNRS continue de se positionner pour le maintien absolu des visites d'unités dans le cadre de leur évaluation et rejoint une bonne partie des délégué.e.s scientifiques du HCERES sur ce plan.

2. Visite des instituts

L'InSHS avec Hippolyte d'Albis, DAS pour les sections 37 et 39, et l'INEE avec Stéphanie Thiébault, directrice ont rendu une visite conjointe à la section. Si plusieurs points ont été abordés, ceux concernant la politique scientifique des 2 instituts n'ont pu être réellement approfondis, compte-tenu des changements récents ou en cours dans les 2 équipes de direction. Côté InSHS, Hippolyte d'Albis, DAS de la section 37 suit désormais en plus la section 39 ; François-Joseph Ruggiu devient directeur de l'InSHS à compter du 1^{er} juillet 2017. Côté INEE, Martine Regert est annoncée comme DAS des sections 31 et 39 pour l'INEE en remplacement de Marie-Françoise André.

Depuis la rentrée de septembre, Stéphanie Vermeersch a été nommée chargée de mission à l'InSHS en charge de la section 39.

Les délégations

15 délégations ont été retenues en section 39, reposant en grande partie sur le classement proposé par la section. H. d'Albis s'est appuyé sur les avis scientifiques de la section ; cependant ces avis sont relativisés en fonction de la politique scientifique de site du CNRS. Il nous est rappelé que les délégations pour une recherche à l'étranger, plus onéreuses pour le CNRS (salaire et compensation pour la mission), sont dans le portefeuille du DAS international, sur un contingent différent de celui des sections.

La PEDR

La section refusant d'examiner les demandes de PEDR¹, H. d'Albis, en tant que DAS 39, a nommé un jury, dont les membres refusent le plus souvent d'avoir leur nom dévoilé. Il indique que, comme les années précédentes, les nouveaux entrants auront systématiquement une PEDR. 12 dossiers ont été déposés pour 2 à 3 attributions (hors celles des entrants et médaillés).

La promotion DR1

La section a eu une diminution des possibilités de promotions DR1 cette année (une promotion au lieu de 2 en moyenne). H. d'Albis rappelle que les supports sont répartis en fonction du nombre de candidats et non en fonction du nombre de promouvables. Il est essentiel que les DR2 disposant de l'ancienneté pour le faire candidatent systématiquement à la promotion DR1.

En revanche, la section se félicite du fait qu'après une promotion DRCE l'an dernier (Lena Sanders), elle a bénéficié d'une promotion DRCE au titre de la campagne 2016 (Christiane Weber).

¹ Pour rappel, la section, dans sa majorité, est ici conforme au positionnement de plusieurs syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur, s'opposant aux primes et distinctions individuelles, en référence à la politique d'excellence sur lesquelles repose le principe de la PEDR.

L'ERC au CNRS

La direction de l'InSHS s'interroge sur les raisons de la faible réponse aux ERC par les chercheur.e.s de SHS. Le montant des bourses ERC est élevé et dépasse les besoins du (de la) chercheur.e. H. d'Albis le regrette, estimant que cette bourse bénéficie à tout le laboratoire.

Evolution du corps des chargé.e.s de recherche (CR)

Le décret est signé le vendredi 12 mai 2017. Le CNRS a encore peu d'éléments sur sa mise en place. Quelques précisions sont données : la grille distingue CR classe normale du CR Hors classe. Il n'y aura plus de recrutement en CR1 et il ne sera pas possible de recruter directement au grade CR HC avant 3 ans. À noter que le passage CR à DR pourra se faire dès 3 ans après le recrutement.

L'évaluation des fédérations de recherche (FR) : le point de vue des 2 directions

Stéphanie Thiébault souligne l'intérêt de réunir dans les FR des unités qui travaillent sur un site ensemble. Il s'agit d'une incitation à la structuration de site et cela permet l'affectation de postes d'ingénieur.e.s.

H. d'Albis complète en soulignant que les FR permettent d'intégrer des équipes d'accueil (laboratoires non associés au CNRS) sur un site ou sur une thématique. Dans un contexte de diminution du nombre d'UMR et du faible nombre de chercheur.e.s CNRS, il peut être utile de renforcer les FR. Pour le CNRS, labelliser une FR entraîne une demande de moyens ; la section doit donc préciser l'intérêt du projet pour le CNRS.

La campagne de recrutement des ingénieurs et techniciens 2017

La section interroge H. d'Albis sur le nombre de postes IT ouvert au concours externe 2017 pour les unités de la section 39, en rappelant que l'InSHS a indiqué, à l'automne, qu'il avait réservé une dizaine de postes supplémentaires pour la campagne IT en les soustrayant de la campagne de recrutement de chercheurs (i.e., en recrutant 10 chercheurs de moins que les possibilités ouvertes par l'établissement) ; il s'agissait de ne plus se retrouver dans une situation où aucun poste IT ne serait ouvert, les plafonds d'emplois étant déjà atteints compte tenu des départs définitifs effectifs (retraite, démission...), systématiquement moins nombreux en SHS que les départs prévus par la DRH du CNRS.

Le DAS nous précise que l'arbitrage pour le concours IT est très difficile actuellement, nombreux étant les laboratoires à qui l'InSHS répond qu'il ne peut leur affecter un poste. Selon lui, la seule issue serait de diminuer encore le nombre d'UMR, avec des UMR disposant d'un meilleur niveau de service. Nous retrouvons ici des éléments du dernier texte de P. Bourdelais sur la politique scientifique de l'InSHS, la concentration des moyens et l'idée d'une fin des UMR avec 2 à 3 chercheurs...

Selon H. d'Albis il convient de repenser le travail avec les universités en matière de ressources humaines IT : l'hébergement des UMR par les universités devrait comprendre les fonctions support liées à cet accueil, soit l'informatique et la gestion. En effet, les universités n'affectent pas de personnels dans les UMR logés dans des locaux CNRS ou celles en délégation globale de gestion CNRS. Il confirme qu'il y a eu une légère réduction du nombre de postes au concours chercheurs pour retrouver une marge sur le concours IT et que le travail avec les directions d'unité se résume souvent à une préoccupation de base pour les unités : disposer d'un personnel pour la gestion de l'unité. Pour les IT sur fonctions de soutien aux activités scientifiques (BAP D et E notamment), les arbitrages sont de nature scientifique.

Les arbitrages ont été rendus en avril, mais le DAS ne pouvait nous préciser les postes ouverts au concours externe pour les unités de la section 39. Nous avons eu les éléments en compilant

les données sur le site du concours externe, éléments qui ne vont pas dans le sens d'un soutien marqué du CNRS pour les unités de la 39 cette année.

Analyse de la situation, qui donnera lieu à une motion lors de la prochaine session

Au concours externe des ingénieurs et techniciens 2017, les unités rattachées à titre principal ou secondaire à la section 39 ne bénéficieront que de 2 postes sur les 217 ouverts par le CNRS, dont 29 postes inscrits à l'InSHS.²

La direction de l'InSHS à l'automne dernier nous annonçait vouloir faire face à la raréfaction des postes d'ingénieurs dans les unités : une dizaine de postes chercheurs en moins au concours pour l'InSHS devant permettre d'alimenter la campagne de recrutement des IT 2017. Effectivement, l'InSHS propose 29 postes au concours cette année³, soit plus du double de 2016 (12 postes), mais bien moins qu'en 2015 (49 postes).

La section 39 disposait de 4 postes de CR au concours, soit un poste en moins que les années précédentes, ce qui pouvait légitimement donner à penser que le recrutement d'ingénieurs et techniciens pour l'accompagnement à la recherche dans les unités relevant de la 39 serait au moins maintenu, voire augmenté. Finalement, 2 postes au concours externe sont affectés dans des unités de la section 39 : 1 poste en BAP J (gestion financière et comptable pour une UMR) et 1 poste en BAP D (information géographique) pour une MSH. A titre de comparaison, le nombre de postes au concours externe pour les unités de la section 39 était de 4 en 2016 et en 2015 ; nombres auxquels il convient de rajouter les supports ouverts, mais pas systématiquement pourvus, à la mobilité : 8 en 2016-2017 et 17 en 2015-2016.

Les membres de la section regrettent vivement la quasi-absence de postes d'ingénieurs et techniciens pour les unités rattachées à la section 39 lors de cette campagne de concours externe 2017 et s'inquiètent des conditions d'accompagnement à la recherche dans les unités.

Questions diverses

La section demande quel **appui le CNRS** apporte-t-il au (à la) chercheur.e pour le dépôt de **droit d'auteurs et des brevets** ? Réponse : Lorsqu'un.e chercheur.e développe un brevet, celui-ci appartient au CNRS. Il convient en cas de difficulté de demander l'appui du DAS qui relaiera la demande auprès de la délégation régionale du CNRS concernée (service partenariat et valorisation).

Concernant les UMI, la section a obtenu peu d'éléments en dehors de la confirmation de la fermeture de l'UMI de New-York. Les UMI dépendent du DAS International.

La section souhaitait un **point d'information sur le Campus Condorcet**, en particulier sur les conditions d'installation des personnels CNRS. H. d'Albis ne suit pas ce dossier. Il confirme que le financement de la 2^e tranche n'est pas encore assuré au regard des réticences de l'EHESS de s'y installer. Il conviendra pour la section d'interpeler directement F.-J. Ruggiu à la session d'automne puisque c'était jusqu'à présent le DAS en charge du dossier Condorcet au CNRS.

3. Le concours CR et DR 2017

H. d'Albis estime que la section a joué le jeu des coloriages pour les CR2. Le jury d'admission présidé par P. Bourdelais, qui s'est réuni en juin, est revenu sur le classement de CR1. Ce risque nous avait été annoncé dès la session de printemps. Le classement DR2 a également été modifié par le jury d'admission. Ces déclassements s'inscrivent dans un mouvement sans précédent touchant cette année plusieurs sections rattachées à l'InSHS.

² Ces chiffres résultent du comptage réalisé chaque année par des membres de la section à partir du site du concours externe IT et de celui de mobilité.

³ À ces 29 postes au concours externe, l'InSHS ouvre 3 postes à l'examen professionnel réservé (loi Sauvadet), dont 1 poste en BAP D pour une MSH.

Texte adopté par la section après publication des résultats du concours chercheur.e.s (jury d'admission)

Lors de la campagne 2017 de recrutement au CNRS, les classements établis par le jury d'admissibilité de la section 39 pour les concours CR1 et DR2 ont fait l'objet de modifications par le jury d'admission, à l'initiative de la direction de l'InSHS. La section note d'ailleurs que de nombreuses autres modifications de classement ont été effectuées dans les sections relevant de l'InSHS.

Ces modifications, quoique conformes à la règle du concours, constituent un important désaveu du travail du jury d'admissibilité.

Il ne s'agit nullement de mettre en cause les qualités des candidat.e.s concerné.e.s par ces modifications : le classement d'un.e candidat.e par le jury d'admissibilité signifie précisément qu'aux yeux du jury, elle/il peut être recruté.e sur le concours en question.

Mais les jurys d'admissibilité s'attachent également, par leurs classements, à permettre une diversité des recrutements en termes de parcours, d'expérience, d'objets de recherche, d'approches, de sensibilités scientifiques et de genre des candidat.e.s. Les modifications de classement, fondés sur des critères d'excellence individuelle des candidat.e.s qui ne sont pas véritablement discriminants à ce niveau du concours, mettent à mal ce travail pourtant essentiel pour la communauté scientifique de la section.

C'est pourquoi la section 39 dénonce avec la plus grande vigueur l'emploi désormais routinier, à l'encontre des sections relevant de l'InSHS, d'une pratique profondément déstabilisatrice pour les communautés scientifiques concernées et d'une grande brutalité pour les candidat.e.s qui avaient été classé.e.s par le jury d'admissibilité comme susceptibles d'être recruté.e.s et qui ont été ainsi déclassé.e.s.

21 membres : 18 oui, 0 non, 3 abstentions

Stéphanie Thiébault indique que l'INEE continuera à affecter des postes pour les concours de recrutement de la section 39 (typiquement : un poste de CR par campagne). Ces postes ne devraient pas, comme c'était déjà le cas pour les campagnes précédentes, faire l'objet d'un quelconque coloriage ou fléchage thématique ou géographique.

Concernant **l'affectation des candidats**, le DAS échange avec chaque candidat qu'il reçoit pour envisager son affectation : perspectives de carrière, conditions de travail... Un échange avec les directions des unités concernées est organisé.

Pour le **concours 2018**, la réflexion sur le coloriage des postes commence en juillet à l'InSHS. Stéphanie Thiébault précise, quant à elle, regarder régulièrement les thèmes des demandes de moyens remontant simultanément de plusieurs laboratoires pour définir des priorités.

4. Discussion générale

Le rapport de conjoncture de la section 39

Le rapport de conjoncture est à produire à mi-mandat. La section envisage une enquête auprès des unités. Plusieurs points seront à aborder : Contexte de la gouvernance de la recherche, les guichets ; Organisation de l'ESR, conditions de vie et de travail dans les laboratoires ; Thématiques et perspectives scientifiques ; Internationalisation.

2 sujets sont d'ores et déjà posés par les membres de la section :

La recherche architecturale et son évolution, en lien notamment avec le changement du statut des enseignants dans les ENSA.

La contribution des précaires à la recherche. La tendance actuelle n'est-elle pas à occulter la production par les précaires ? Ne faut-il pas introduire dans les critères d'évaluation des unités une analyse des personnes en CDD à la production des laboratoires et l'accompagnement des fins de contrats ?

Les médailles

La section confirme, après un long échange des points de vue entre les membres qu'elle ne proposera pas de noms pour l'attribution de la médaille de bronze et de la médaille d'argent lors de la prochaine session d'automne. Ce choix repose sur le principe que la recherche est une entreprise nécessairement collective, impliquant des collègues enseignant.e.s-chercheur.e.s, chercheur.e.s et ingénieur.e.s-technicien.ne.s ; elle ne peut donc se réduire à des récompenses individuelles. (La section a essayé par le passé de faire décerner des médailles à des équipes de recherche, sans succès).

Dates à retenir

- **20 novembre 2017 de 14h30 à 17h00** à la Maison de la recherche, 28 Rue Serpente 75006 PARIS (salle D 035) : **assemblée générale de la section 39 du CoNRS**. Il s'agit d'un moment privilégié d'échanges entre les membres de la section 39 du CoNRS et l'ensemble des collègues, autour de la vie des équipes et de l'actualité de la recherche touchant notre communauté.
- **20 novembre 2017 de 17h00 à 18h30** : **comité de liaison intersyndical** (même lieu que l'AG)
- **21 au 23 novembre 2017** : session d'automne de la section 39 du CoNRS

Elaboration d'une motion

La section a adopté à l'unanimité une motion à l'issue de la session de printemps :

Accès aux avis de pertinence à l'unanimité

Les membres de la section 39 souhaitent pouvoir accéder aux avis de pertinence rendus lors d'une précédente mandature du CoNRS, par la section 39 et par l'ensemble des sections pour les unités pour lesquelles ils doivent rendre des avis de pertinence.

Le travail de la section repose sur la mise en perspective autour de l'évolution des unités et sur une évaluation croisée avec les sections sollicitées.

La section 39 demande donc un accès à l'ensemble des rapports, opération rendue impossible avec la fermeture d'e-evaluation aux membres désormais.